



*Le Maire*

## MAIRIE de LA SALLE LES ALPES

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 8 avril 2013 (Séance publique)

La séance est ouverte sous la présidence de M. Alain FARDELLA, Maire

**Etaient présents :**

Claudine FINE, Christine VALLA, Philippe MICHELON, Henri CROSASSO, adjoints,  
Nadine FERRARI, Juliette SABATE, Josette PETER, Emile FORM, Jean Paul SALLE,

**Excusés :**

Hervé MOREAU ayant donné pouvoir à Emile FORM  
Pierre SALLE ayant donné pouvoir à Jean Paul SALLE  
Gilles PERLI ayant donné pouvoir à Juliette SABATE

**Etait absent :**

Michel RICCI

Le CASA est présent dans la salle.

La séance est ouverte à 20h00. Elle a été précédée par une réunion de travail à laquelle avaient pris part tous les membres du Conseil présents ; réunion au cours de laquelle ont été présentés et préparés les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour.

M. Philippe MICHELON a été élu secrétaire de séance.

Modification de l'ordre du jour : une délibération a été rajoutée :  
N° 11 Création d'un poste permanent d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.  
La modification est adoptée à l'unanimité

#### Affaires Financières

**1) Budget « commune » - décision modificative n°1**

Le Conseil Municipal accepte la modification du budget 2013 « Commune », accepte les termes de la convention à intervenir avec le SIGED portant sur la réalisation des équipements annexes aux remontées mécaniques et autorise le Maire à la signer.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2) Subventions aux associations – attribution 2013 (suite)**

Le Conseil Municipal approuve l'attribution de subventions à diverses associations pour un montant de 818.15 €

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### Secrétariat Général

**3) Nouvelles modalités de représentation des communes au Conseil Communautaire après renouvellement général des conseils municipaux 2014.**



 **Serre Chevalier Vallée**   
du Lautaret à Briançon

Code Postal 05240 - Tél. 04.92.25.54.00 - Télécopieur 04.92.24.74.13  
email : secretariatgeneral@lasallealpes.fr

.../...



Le Conseil Municipal accepte l'attribution de 3 sièges pour la commune de LA SALLE LES ALPES au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Briançonnais à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de 2014.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## Urbanisme

### 4) **Projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme portant majoration, instauration et délimitation de secteurs à Coefficients d'Emprise au sol (C.E.S)**

Le Conseil Municipal met en place une procédure simplifiée conformément à l'article L.123-13-3 du Code de l'urbanisme et dit que le projet de modification sera mis à disposition et porté à la connaissance du public pendant un mois du 22 avril 2013 au 21 mai 2013 en mairie, aux horaires habituels d'ouverture.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### 5) **Projet de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme portant sur la suppression d'un emplacement réservé**

Le Conseil Municipal accepte la mise en place d'une procédure simplifiée conformément à l'article L.122-14-3 du Code de l'urbanisme et dit que le projet de modification sera mis à disposition et porté à la connaissance du public pendant un mois du 22 avril 2013 au 21 mai 2013 en mairie, aux horaires habituels d'ouverture.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### 6) **Réalisation d'une extension sur un établissement recevant du public situé en zone Ns et hors d'application des chalets d'alpage**

Le Conseil Municipal accepte l'extension proposée par M. Thierry FRANCOU portant sur la réalisation d'un auvent destiné à protéger des intempéries le public accueilli sur la terrasse du restaurant Le Bivouac et dit que les frais de publication dans les journaux seront à sa charge.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## Travaux

### 7) **Acquisition de terrains au lieu-dit Le Pontet**

Pour mener à bien le projet de déplacement du centre équestre au lieu-dit Le Pontet, le Conseil Municipal décide de l'acquisition des parcelles nécessaires au projet au prix de 2.50 € le m<sup>2</sup> et dit que la somme nécessaire est inscrite au budget,

*Adopté par onze voix « POUR » et deux abstentions (Jean-Paul SALLE et Pierre SALLE)*

### 8) **Pose de compteur sur les branchements d'eau potable –Avenant n°1**

Le Conseil Municipal approuve l'Avenant à intervenir avec Eiffage Travaux Publics portant sur une moins-value de 21 779.41 € TTC et autorise le Maire à le signer.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## Personnel

### 9) **Création d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe en contrat à durée déterminée-engagement d'un travailleur reconnu handicapé**

Suite à la procédure de recrutement d'un agent de catégorie C pour la baignade biologique, un candidat reconnu travailleur handicapé a été retenu. Le Conseil Municipal crée un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet en contrat à durée déterminée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## 10) Modification du régime indemnitaire

Le Conseil Municipal accepte une revalorisation systématique des montants et taux des primes des agents en cas de modification de la réglementation applicable et maintient à titre personnel les montants et taux antérieurs les plus favorables à l'agent en cas de modification de la réglementation applicable.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

## 11) Création d'un poste permanent d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe

Le Conseil Municipal Crée un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps incomplet annualisé sur 30 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

## Information - Questions diverses

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION.

- Signature d'un Avenant au marché attribué à Charles Queyras TP pour un montant de 10 562.50 € HT concernant la construction d'une voie de désenclavement du quartier de La Pisse.

FIN DE LA SEANCE A 20H55

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire donne la parole au public.

Pour répondre à l'interrogation de Mme Nicole BIBOUD représentant le CASA, la présence d'une plaque à l'entrée du Musée est expliquée par les élus.

Des précisions sont également apportées à M. Jacques DEMOULIN concernant les tarifs des remontées mécaniques et Nicole BIBOUD sur le fonctionnement des navettes .



Le Maire

  
Alain FARDELLA